
JOHANNESBURG – Groupe de travail At-Large sur l'intérêt public

Mercredi 28 juin 2017 – 17h00 à 18h00 JNB

ICANN59 | Johannesburg, Afrique du Sud

WOLF LUDWIG :

Nous avons déjà à peu près cinq minutes de retard donc je voudrais suggérer que nous commençons notre réunion maintenant. Donc c'est une réunion du groupe de travail sur l'intérêt public qui représente donc la 4^{ème} réunion de suite depuis les dernières réunions de l'ICANN et depuis que nous avons commencé sur ce travail à Marrakech. Nous avons eu d'autres réunions et d'autres réunions des groupes de travail à Helsinki et à Hyderabad, et à Copenhague. Donc en fait c'est la 5^{ème} réunion de ce genre.

Nous avons aussi eu un webinaire sur ce sujet il y a trois semaines. Si je me souviens bien ça a été un webinaire très réussi et aussi, nous avons toujours un peu de fluctuations sur la participation. Donc il est bon de faire un petit récapitulatif sur ce que nous avons fait antérieurement.

Donc, pour ce fait, j'ai préparé une présentation pour vous que certains ont déjà vu pour ceux qui sont venus aux autres réunions mais qui sera peut-être utile pour les nouveaux venus.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Et cela, peut-être, pourra fournir une bonne introduction pour la discussion d'aujourd'hui.

Est-ce qu'on peut commencer avec la présentation point par point s'il vous plait ?

Parce que moi je ne vois pas très bien de loin. Alors. Qu'avons-nous fait jusqu'à présent ? Durant la discussion antérieure, il y avait un accord sur le fait que nous ne pouvons pas trouver une interprétation correcte de l'intérêt public au niveau mondial à cause des particularités de diversité et culturelles au niveau régional.

Il n'y aura pas une interprétation qui correspondra à tout le monde sur ce sujet assez complexe. Mais c'était donc le résultat de la dernière réunion de Copenhague. Nous pouvons ainsi discuter ou définir certains facteurs qui nous permettraient de procéder ainsi et de définir des critères sur la façon dont nous pourrions approcher ou promouvoir le pays dans les processus de prise de décision dans la mission de l'ICANN.

Donc voilà, c'est un bon résumé de ce qui s'est passé jusqu'à présent.

UNIDENTIFIED MALE : Oui. Merci.

WOLF LUDWIG :

Laissez-moi continuer.

Comment pouvons-nous approcher ce thème assez compliqué et avoir un peu de clarté? Quel pourrait être le contexte ou la substance de cet animal inconnu si vous voulez, cet intérêt public? On devrait pouvoir arriver aujourd'hui à un exemple concis de contexte. Peut-être que ce serait bon pour les nouveaux venus mais aussi pour les membres qui travaillent dans ce groupe de travail depuis longtemps.

En Suisse par exemple, nous avons un terme commun. Les provisions pour les fournitures de base. En allemand, Grundversorgung. Encore une fois, ce sont les provisions pour les fournitures publiques, pour l'intérêt public.

Ce qui veut dire, l'eau par exemple est considérée comme un bien public de base alors que l'accès à l'eau potable est un service public et ne devrait pas être privatisé. L'accès à l'éducation publique pour tout le monde, indépendamment du fait que vous êtes citoyen ou pas d'un pays, est fourni. Ou l'accès aux soins de santé fournis à travers un système d'assurance médicale obligatoire. Par exemple, au niveau national en Suisse, il y a donc un fournisseur de programmes de média qui donc fournit des services de radio, de télévision publique, mais ils ont

aussi des services privés. Et voilà, ce sont donc des systèmes qui sont complémentaires pour le service public.

Nous avons aussi, à côté du système d'éducation public, nous avons des écoles privées qui, pour ceux qui peuvent se le permettre, le coût de l'éducation publique en Suisse est tel que nous avons des écoles privées aussi. Bon, nous avons du transport public qui fournit du transport de base et qui fournit des infrastructures. Et nous avons aussi des services, des fournisseurs de services privés dans ce contexte de transports.

Voilà donc des exemples concis de services publics et ces services sont compris. On comprend très bien que ces services publics sont toujours dans l'intérêt public afin de fournir des services publics à la population en tant que telle.

A mon avis, la chose importante est de ne pas confondre le sens du mot public, que ce soit dans le contexte suisse, allemand, autrichien, de ne pas dire contrôler ou sous la propriété du gouvernement. Et ça, c'est un point de vu essentiel, il faut être clair là-dessus. Quand je parle en Suisse ou que je discute en Allemagne ou en Autriche nous parlons des services publics. Ils ne sont pas contrôlés par le gouvernement.

Pour rendre les choses plus claires. Par exemple avec l'exemple suisse, nous parlons des services publics. Ils sont basés sur la communauté, que ce soit l'eau, la fourniture d'électricité, pour

les transports publics, pour les écoles publiques et pour les hôpitaux publics. Donc ceux-là sont basés sur la communauté et sont gérés par la communauté.

Au niveau national, nous avons par exemple les télécoms, des compagnies de télécommunication et les services de ce genre qui étaient gérés sous une mission publique qui est mise en place par le gouvernement et qui fournit tout de même une certaine indépendance.

Cela veut dire que donc, par exemple la télévision publique, n'est pas une télévision d'état donc le gouvernement ne choisit pas le personnel qui travaille pour la télévision ou pour les stations de radio. Les directeurs et les éditeurs sont sélectionnés par des partis et des procédures indépendantes qui ne peuvent pas être dominées ou manipulées par le gouvernement.

C'est toujours un point de vue important à garder en tête et à considérer. Quand on parle ou qu'on essaye d'être clairs sur ce qu'on appelle l'intérêt public et le terme d'intérêt public. Cela doit être quelque chose qui reste indépendant et qui ne devrait pas être contrôlé par le gouvernement. Il y a donc ce mandat à mon avis, cette mission à mon avis doit être un élément intéressant, important, qui devrait servir de sauvegarde si vous voulez.

La dernière diapositive que vous avez devant vous, et pour revenir à l'ICANN et l'Internet une fois de plus. Comment est-ce que cet exemple qui n'a rien à voir avec l'Internet, bien sûr parce que c'est juste pour pouvoir parler de l'intérêt public dans un contexte un peu plus large si vous voulez, comment cela peut être lié à l'ICANN et à l'Internet ?

Dans ce contexte, vous savez que l'Internet est censé être considéré comme une ressource universelle et internationale et réseau. Mais malgré tout, qui n'est pas basé sur des réglementations internationales, mais malgré tout, l'Internet peut-il être considéré comme un bien public ?

J'ai donc mis un point d'interrogation sur ma présentation et je vous dis à tous que je ne présente pas cela comme mon opinion personnel. Donc je vous pose la question : est-ce que l'Internet peut se considérer comme un bien public ? Et aussi, on pourrait se demander, est-ce que on peut accéder à l'Internet, donc l'accès aux infrastructures et au contenu de l'Internet, puisse être considéré comme un droit fondamental ou de base pour les citoyens ?

Encore une fois, un point d'interrogation. Ergys a parlé d'un article qu'il avait lu sur ce sujet ; un article qui avait été écrit par Vint Cerf. Et Vint Cerf avait nié le fait que l'accès devrait être un droit fondamental. Moi, personnellement, je ne suis pas d'accord

avec cet argument mais en tant qu'un des pères de l'Internet, il a dit, voilà son opinion est tel, et mon opinion est tel. Alors sur ce sujet je pense que cela serait un bon point à discuter.

Pour résumer cette introduction, je veux dire qu'à mon avis, l'accès soit à l'infrastructure ou au contenu, l'accès, une fois de plus est un élément clé, encore une fois à mon avis, pour les utilisateurs finaux et ainsi pour l'intérêt public. L'accès est un facteur qui permettrait à tout le monde de pouvoir en profiter et aussi un critère pour les utilisateurs. Et aussi, je devrais être au centre de nos discussions.

Je m'arrête maintenant, je vais demander à Ergys s'il a des commentaires. S'il est d'accord ou s'il n'est pas d'accord et ensuite nous ouvrirons le débat.

ERGYS RAMAJ :

Merci à tous. A la fin de ma remarque nous reviendrons à cette présentation et les questions que vous aviez sur votre diapo. J'aimerais qu'on revienne à ces diapositives quand j'en arriverai à la fin de ma présentation. Il y a des bons sujets de conversation ici.

Une partie du défi que nous allons continuer à avoir sera très conceptuel et là nous allons trouver la base des défis auxquels nous faisons face. Donc il est difficile d'avoir une définition fixe.

Je pense vraiment qu'il y a un changement dans les communautés et cela basé sur les conversations que j'ai eues durant les dernières années. Il est difficile de naviguer et d'essayer de trouver quelque chose qui sera fixe. Il faut regarder les choses dans le contexte, il faut approcher les choses dans le contexte.

J'ai lu beaucoup de choses et il y a des suggestions qui démontrent certaines organisation similaires à l'ICANN approchent les choses de la même façon. Quand vous regardez le concept de l'intérêt public et que vous vous basez sur le sujet sur lequel vous discutez à ce moment-là, la définition devient un peu problématique, à partir de chaque contexte.

Nous avons jusqu'à ce jour étudié certains exemples régionaux et donc, pour pouvoir comprendre comment le contexte était important. Donc une suggestion que j'aimerais faire au groupe c'est que, quand nous allons aller aux prochaines réunions de l'ICANN, nous continuons donc à continuer d'autres exemples en dehors de l'Europe. Je pense que vous regardez ces exemples en détails et nous avons étudié ces questions dans ces régions, donc en Europe et en Inde.

Mais nous devons aller au-delà de ces deux expériences et faire une analyse détaillée. Par exemple à Abu Dhabi, nous aurons l'opportunité de le faire. Et ça n'a pas à être forcément un

exemple de cette région, nous pouvons parler d'une autre région. Mais si nous faisons un bon travail, et que nous obtenons d'autres exemples, notre compréhension de ce sujet sera meilleure et nous pourrons ensuite ramener ça à l'ICANN et peut-être appliquer cette définition ou au moins essayer de partager cette compréhension. Et cela nous sera très utile.

Il y a eu un webinaire sur le renforcement des capacités au cours duquel on a parlé du rôle des parties prenantes. Et ce qui a été souligné c'est le rôle des gouvernements en ce qui concerne l'intérêt public et donc vous avez mentionné l'exemple suisse, l'exemple précis dont vous avez parlé tout à l'heure.

Même les gouvernements eux-mêmes n'ont pas de définition fixe en matière d'intérêt public. L'existence même des gouvernements est due au fait qu'ils fournissent des services pour leurs citoyens. Et ces services, en général, sont dans l'intérêt public ou ils sont censés l'être. Donc l'infrastructure, la santé, les télécommunications, etc.

Actuellement, là où nous en sommes, et ce qui à mon avis représente ce que nous devons considérer à l'avenir, c'est l'engagement pour notre communauté. Comment aller de là où nous en sommes aujourd'hui, nous avons fait un excellent travail pour continuer la discussion, pour sensibiliser et conscientiser, pour nous assurer qu'il y a une compréhension de base du point

où nous en sommes en tant que communauté et du point où nous souhaitons arriver. Et ce qui est important dans ce contexte c'est peut-être qu'il faudrait un peu élargir et impliquer davantage d'acteurs dans la discussion au cours des semaines et des mois à venir, voire même au cours des années à venir par ce que je pense que la cible n'est pas fixe. Encore une fois je parle d'une approche basée sur un contexte.

Et c'est une de mes questions pour le groupe : comment est-ce que nous impliquons d'autres groupes de parties prenantes dans cette conversation ? Est-ce que c'est un sujet qui nécessite davantage d'informations ? Peut-être faudra-t-il voir comment nous pouvons prendre des exemples externes à l'ICANN et les ramener ici non seulement pour nous informer mais également aussi pour tirer des leçons et les utiliser au cours des années à venir ou quel que soit le délai qu'on se fixe. Donc ça c'est ma première question pour le groupe : comment convaincre davantage de personnes à s'impliquer dans la discussion ? Et, surtout, où va-t-on ? Abu Dhabi représente une excellente opportunité de discussion intercommunautaire sur ce sujet. Et donc, si c'est une des décisions que nous prenons, à ce moment-là, que voulons-nous aborder spécifiquement ? Quelles sont les personnes à inviter ? Et à quoi les choses pourront ressembler à la fin de la discussion ? Quels sont nos objectifs ? Et donc, si nous

définissons ceci, je pense que cela nous en profiterons à l'avenir, cela permettra d'améliorer les choses.

Voilà ce que j'avais à dire et s'il y a des questions et bien je peux les écouter maintenant.

WOLF LUDWIG :

Merci beaucoup Ergys. Je crois que nous sommes tous plus ou moins d'accord. Nous avons des interprétations un petit peu différentes des détails mais nous allons maintenant débattre et avoir le point de vue des uns et des autres. Mon approche est toujours très européenne étant donné mon passé, d'où je viens. Comme Ergys le disait, il faut élargir le débat. Donc nous aimerions savoir quel est votre point de vue, quelles sont vos idées, quelles sont vos perspectives par rapport à ce que nous avons présenté jusqu'à maintenant

Olivier, c'est à vous.

Je commence par Alberto, Garth, puis Olivier.

ALBERTO SOTO :

Je vais parler en espagnol.

Je pense que pendant le webinaire j'avais mentionné un exemple que j'aimerais répéter parce que ça correspond à ce qu'a dit Wolf. Dans beaucoup de pays, on a besoin de bâtir par

exemple les infrastructures, c'est une des choses qu'a mentionnée Wolf.

Et donc le gouvernement a le droit de saisir des terres pour par exemple bâtir une route. Et donc, si dans ces pays l'intérêt public est affecté, si on déclare que l'Internet est sous la houlette du gouvernement, le bien public et l'intérêt public sont deux choses différentes. En fait l'intérêt public et le bien public sont deux choses différentes. De mon point de vue en tout cas.

Nous allons donner aux gouvernements les outils pour gérer Internet et, à ce moment-là, ils le feront selon ce qu'ils souhaitent faire. Peut-être même au point d'exercer une censure ; je fais partie d'un groupe au sein de mon ALS qui a évolué, qui voulais participer. Et donc je vais rejoindre ce groupe parce que ce sujet m'intéresse vraiment beaucoup.

Et ce que je souhaite dire dans tout ça c'est que l'intérêt public c'est l'un des concepts. C'est un petit peu ascendant en fait. C'est né dans les pays, il est influencé par les religions, par les idiosyncrasies, etc. Donc, ça varie. Le concept en lui-même, la manière dont on le traite, l'intérêt public donc, est différent d'un pays à l'autre. Donc, lorsqu'on parle de l'intérêt public au sein de l'CANN, et bien, on complique les choses en essayant de trouver la définition unique parce que même au sein d'un même pays, il n'y a pas de définition unique. Donc essayer de trouver une

définition est pratiquement impossible. C'est un petit peu une situation complexe mais peut-être qu'on ne devrait carrément pas parler de l'intérêt public. Peut-être qu'on devrait, on devrait peut-être en fait utiliser un autre nom, peut-être intérêt général.

Pendant le webinaire, quelqu'un avait suggéré un autre terme que j'avais beaucoup aimé parce que ce n'est pas l'intérêt d'un gouvernement, d'une partie du monde. Je ne sais pas, c'est peut-être une suggestion un peu folle mais voilà ce que je souhaitais dire.

ERGYS RAMAJ :

Merci Alberto. Ce que je voulais mentionner par rapport à la question que l'on vient d'avoir, ou plutôt la déclaration qui a été faite, c'est qu'à l'ICANN, si vous regardez les nouveaux statuts, le conseil d'administration peut rejeter certaines recommandations pour le bien de l'intérêt public, dans l'intérêt de l'intérêt public pour ainsi dire. Dans ce cas, la question devient, sur la base de quoi ? Donc la décision prise est basée sur quoi ? C'est ça l'enjeu.

Si la communauté ne comprend pas ce qu'on veut dire par intérêt public, à ce moment-là si le conseil dit : « oui je rejette cette recommandation dans l'intérêt de l'intérêt public », alors là, qu'est-ce qu'on fait ? Comment on s'occupe de cette question ? Faut-il le faire ? Merci.

WOLF LUDWIG : Nous allons continuer. Garth, c'est à vous.

GARTH BRUEN : J'ai tendance à être d'accord avec vous. C'est une ressource publique, un bien public et je suis d'accord avec l'idée que ça peut être considéré comme un droit. Mais ma question c'est, comment vous allez mettre en application, garantir ce droit.

On en parlait avec Olivier, on se disait vous savez, normalement l'eau pure devrait être une garantie mais ce n'est pas du tout le cas. Il y a des gens qui n'ont pas d'eau, qui n'ont pas l'accès à l'eau.

Pas la peine de réponse à ma question.

ERGYS RAMAJ : Excellente question. Parce que l'applicabilité c'est justement cela. La mise en application, c'est la grosse question. Et donc encore une fois je vais donc répondre à cette question avec une autre question : est-ce que l'ICANN peut en fait faire appliquer cet intérêt public ? Et la plus grande question est : qui est le public ? Y-a-t-il un public mondial ?

Et c'est là que ça devient complexe justement parce que c'est très contextuel et donc voilà pourquoi on est confronté à toutes

ces difficultés au sein de la communauté. Il faut savoir marcher avant de savoir courir à la base. Mais oui effectivement, faire appliquer ceci est complexe

WOLF LUDWIG : Alors, nous allons continuer à droite, du côté droit. Avec Olivier, Kaili. Alors Kaili et Olivier.

KAILI KAN : Merci Wolf. Ce dont nous parlons aujourd'hui est très complexe et vraiment prête à controverse. Donc je parle là de la définition de l'Internet et de savoir si c'est un bien public.

Je suis expert en économie. Donc on parlait de l'eau potable. Ce que je peux dire est que dans une grande mesure, le fait de savoir si c'est un bien public dépend de savoir s'il y a un approvisionnement suffisant pour répondre à la demande.

Donc je crois qu'il y a 200 ans, uniquement les nobles, les rois, pouvaient se payer de l'eau, de l'eau potable dans leur palais. Ce n'était pas le cas du reste de la population. Mais, de plus en plus, cela devient courant d'avoir accès à de l'eau potable dans les demeures donc ça devient un bien public et ça devient un service public.

Donc, de la même manière, pour l'Internet, de nos jours, tout d'abord l'Internet existe partout, presque partout sauf dans certaines zones rurales où les gens n'ont pas accès à l'Internet. Cependant, cela ne veut pas dire que c'est la faute de l'Internet en lui-même, c'est le problème des infrastructures de télécommunication. Si les infrastructures télécom sont présentes, et bien l'Internet y est.

Dans la plupart des régions. Vous savez j'ai travaillé dans les télécommunications mais le réseau de télécommunication de nature, enfin maintenant c'est la fibre optique parce que la fibre optique coûte moins cher que tout autre moyen de transmission. Pour ce qui est du 3G, 4G, ils sont justement conçus pour transporter le contenu Internet.

Donc encore une fois, la question est de savoir s'il y a une structure de télécommunication et, si oui et bien l'Internet est naturellement présent. Au-delà de ça, il y a la question du prix et de savoir si les gens peuvent payer. Et donc là on a le problème de la redevabilité.

Mais, il faut bien comprendre qu'il n'y a que très peu voire aucun investissement requis pour l'Internet en lui-même. Les investissements sont nécessaires pour l'industrie des télécom, ça c'est sûr. Mais il n'y a pas d'investissement qui soit nécessaire en lui-même.

Donc, ce que je dirai c'est qu'il n'y a pas de raison de dire que l'Internet n'est pas un service public ou un bien public. Premièrement parce qu'il n'y a pas d'investissement. Les bureaux d'enregistrement, les opérateurs de registres dépensent de l'argent, c'est vrai, on peut le dire ; Mais d'abord, ce qu'il faut dire, c'est que ce qui est dépensé est négligeable par rapport à l'ampleur de l'Internet en lui-même. Leurs investissements sont jusqu'à des milliards. Mais les milliards, c'est quoi ? C'est rien. Donc là, il faut parler de billions.

Pour les DNS, quand on rassemble les opérateurs, les bureaux d'enregistrement, moi je doute que leurs investissements arrivent en milliards. Je parle en dollars américains, je ne parle pas de yens hein.

Donc, encore une fois, surtout étant donné le programme des nouveaux gTLD, nous avons maintenant beaucoup plus de gTLDs que ce qui pourrait nous suffire. Donc si on rassemble tout ceci, je crois que l'industrie du DNS devrait être traitée comme un service public. D'ailleurs, nous à l'ICANN, pour cette raison, nous à l'ICANN, nous sommes une organisation à but non lucratif.

La seule raison pour laquelle les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de service sont gérés de manière commerciale, c'est qu'ils utilisent la puissance du marché pour mieux distribuer les noms de domaines, etc. Par contre, il y a quand même un délai

pour n'importe quelle industrie. Une fois que son travail est terminé, terminé. Il n'y a plus rien. C'est un peu comme les sociétés qui ont installé l'eau courante. Il y a 20 à 30 ans, ils étaient très rentables. Même chose pour les sociétés qui ont installé le téléphone il y a 150 ans aux Etats-Unis. Maintenant, c'est fini.

Donc il nous faut convertir toute l'industrie du DNS ; si on veut convertir toute l'industrie du DNS, bon, d'accord, au revoir, ça y est c'est terminé. Donc peut-être que l'ICANN en arrivera à ce point, je ne sais pas. Mais de mon point de vue, du point de vue économique en fait, toutes les conditions sont déjà là. Merci.

WOLF LUDWIG :

Merci pour ce commentaire. Vous avez noté des points intéressants qui vont peut-être nous aider à réfléchir un peu plus. Nous allons continuer avec Olivier et Satish. Et ensuite j'irai vers vous, et vers vous et vers vous. Et, s'il vous plait, essayez de parler rapidement parce que nous avons très peu de temps.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : J'ai écouté ce que Kaili disait et je regardais la question qu'il y a à l'écran en même temps. Je voudrais continuer avec les dernières discussions que nous avons déjà eues. Est-ce qu'on devrait définir ce mot d'intérêt public ou pas ?

Je comprends que c'est l'opinion de certaines personnes dans cette organisation que nous avons à agir dans l'intérêt public et donc nous n'avons pas besoin de le définir en tant que tel.

J'ai passé quelques temps à étudier 2 questions. Ce sont deux facteurs importants à l'ICANN, les articles de l'incorporation de l'ICANN et les statuts de l'ICANN.

Les articles utilisent deux termes. Un de ces deux termes, je crois est un terme qui a un statut juridique au sein de la loi américaine. Donc, la première clause dit « nous soussignés, qui sommes les secrétaires et le président de l'incorporation de l'Internet donc de l'ICANN et une société non lucrative ». Et je pense que ça a une certaine correspondance au niveau de la loi américaine. On aura peut-être à faire des recherches là-dessus.

Et dans la clause 2.2, la dernière partie du paragraphe dit « l'intérêt public mondial peut-être déterminé de temps en temps. » donc c'est quelque chose qui est déjà défini. Et cela dit qu'elle doit être déterminée de temps en temps. Donc on ne dit pas agir en tant qu'intérêt public mondial, cela dit que ça doit être déterminé de temps en temps. Et cela doit être décidé par la communauté multipartite, à travers un procédé multipartite. Et ce c'est ce que nous sommes en train de faire.

Dans un sous-article numéro 6 je crois, cela dit que « pour promouvoir l'intérêt public mondial ». Voilà cela fait partie d'une

organisation, c'est l'organisation 501(c)(3) qui est gérée par les lois américaines et qui permet à l'ICANN de ne pas payer d'impôts.

Et donc cela dit « promouvoir l'intérêt public mondial de l'Internet ». Comment est-ce que vous pouvez promouvoir quelque chose si vous n'avez pas défini ce que vous faites, ce dont vous faites la promotion ? Agir dans l'intérêt public mondial serait peut-être différent parce que vous allez agir et ça c'est dans l'intérêt public. Mais en faire la promotion demandera à ce que vous vous focalisiez un peu plus.

Voilà, donc dans le texte le mot est utilisé de deux façons différentes. Voilà donc les deux ou trois fois où ce mot est mentionné dans les articles. Dans les statuts, l'intérêt public est noté, l'intérêt public mondial est utilisé de façon très leste dans plusieurs endroits et est inclut dans les endroits où cela est écrit que les processus sont utilisés pour évaluer les intérêts publics mondiaux. Et donc, on parle d'un processus. Ça n'a donc pas à être défini. Et quand vous continuez, cela dit, pour introduire et faire la concurrence des noms de domaines, et pour que cela soit pratique et bénéfique à l'intérêt public, dans les processus d'intérêt de l'ICANN.

Donc voilà, il y a deux endroits où vous pouvez le trouver mais c'est introduit de deux manières différentes. Il y a l'intérêt public,

mais dans d'autres endroits, on parle de la promotion de l'intérêt public. Et nous devons regarder cela de façon plus détaillée et je pense que c'est le travail de ce groupe de travail et je suis sûr que ça a déjà peut-être été fait.

Je regarde maintenant Ergys mais je pense que personnellement on peut dire qu'on agit dans l'intérêt public et qu'on n'a pas besoin de le définir. Mais je pense qu'on a vraiment besoin de définir cela et une fois que cela sera fait on a besoin de faire un audit de nos actions et pour voir si l'on suit vraiment ce que l'on a dit qu'on allait faire.

WOLF LUDWIG :

Merci Olivier. La raison pour laquelle nous sommes présents dans ce groupe de travail c'est donc pour aider à une certaine prise de conscience sur le sujet. Nous parlons d'une chose que certaines personnes prennent pour acquis. Je pense que discuter de ce sujet ici pourrait peut-être aider afin d'avoir une meilleure compréhension de la complexité du sujet, de la question. Et essayer donc d'en arriver à l'essence du sujet. Et ici, nous devrions accomplir cela. Et ce n'est pas facile.

Nous allons continuer maintenant avec Yröj et Satish.

YRJÖ LÄNSIPURO : Je pense que cette discussion comprend plusieurs choses et nous en parlons en même temps. Il serait donc bénéfique de les séparer même si elles sont liées. Ces trois choses sont liées.

Tout d'abord il faut parler de l'aspect du bien public qui est vraiment quelque chose qui a lieu au sein des pays et des unités économiques. Par exemple nous avons un exemple dans le cas de la Finlande où en 2009 l'intérêt a été déclaré comme quoi ce n'était pas un droit humain mais un droit universel. Donc tout le monde devrait avoir accès à l'Internet.

La deuxième chose. Quand on parlait d'un droit humain et que ça devienne un droit fondamental, Vint Cerf disait que ce n'était pas un droit en lui-même, un droit de l'Homme mais que c'était donc –important pour pouvoir profiter de vos droits universels.

Donc par exemple aux Nations Unies, à un certain moment ils avaient déclaré qu'on ne devrait pas couper la connexion Internet de quelqu'un et d'utiliser ça comme une punition et c'est ce qu'il s'est passé en France avec la loi HADOPI.

Mais le troisième point que je voulais mentionner c'est vraiment ce dont Olivier parlait tout à l'heure. L'intérêt public vis-à-vis de l'Internet et de comment il opère, et là j'ai un document de l'incorporation qui dit l'incorporation doit opérer pour le profit de la communauté Internet en tant que tel.

Quand ces articles ont été écrits, l'Internet et sas communauté étaient un groupe de geeks, comme on dit. Et bien sûr quand on parlait des opérations, on appelle ça maintenant des bureaux d'enregistrement, des opérateurs de registre, etc., etc. Un peu plus tard, maintenant, on parle de 3 ou 4 milliards de personnes. Et ce serait une question intéressante de savoir si la communauté Internet aujourd'hui est réelle.

Je pense que donc ces couches interagissent entre elles. Et donc maintenant on devrait se concentrer sur ce troisième point. Comment est-ce que tout cela pourrait être géré d'une façon à ce que cela puisse bénéficier au public au lieu des opérateurs.

WOLF LUDWIG :

Merci Yröj. Est-ce que je peux vous demander Olivier que lorsque vous avez les matériaux de référence publiez-les sur la liste de diffusion intérêt public pour pouvoir stimuler la discussion un peu plus parce que la discussion est dormante en ce moment. Et j'aimerais avoir un peu plus de trafic disons sur ce sujet, un peu plus de circulation.

Nous avons maintenant 12 minutes et donc j'aimerais que Satish puisse prendre la parole et parler pendant 2 minutes s'il vous plait.

SATISH BABU :

Oui, j'ai trois points à souligner.

Donc on peut parler de l'Internet et de savoir si c'est un bien public. Comme l'a dit Kaili, quand on parle des investissements, on sait que c'est un critère comportant mais ce n'est pas le seul. Il faut aussi parler des bénéfices qui sont accrus et qui viennent de l'Internet. Et c'est une histoire différente.

Quand on parle du débat sur la neutralité de l'Internet, est-ce que l'intention est que l'Internet devienne un bien public ?

Il y a aussi le rôle des gouvernements qu'il faut observer. Est-ce que cela est dans l'intérêt public mondial ? Pour les pays moins développés, les gouvernements voient ça comme un bien public. En Inde par exemple, nous nous concentrons sur le fait que c'est un bien public. Dans d'autres pays c'est peut-être différent.

Et finalement de notre perspective, en Inde, nous devons communiquer à notre communauté sur ce dont il s'agit. Il y a donc beaucoup de documents sur le site de l'ICANN. Moi j'adore ce site mais on n'a tout de même pas encore un message focalisé que l'on puisse faire passer notre communauté. Donc moi ça m'intéresse et je pense qu'il faut qu'on travaille là-dessus. Il faut qu'on parle à la communauté, il faut qu'on explique. Et que ce soit un langage simple et pas un langage académique pour que les utilisateurs puissent comprendre.

WOLF LUDWIG : Merci Satish. Nous allons parler avec le monsieur à gauche qui a été assez patient parce qu'il a attendu. Et ensuite nous passerons à Glenn.

ALAN LEVIN : Merci. Je m'appelle Alan Levin. Je suis donc le président de l'ISOC Afrique du Sud.

Je suis tellement désolé mais je pense que ce débat n'est pas bien discuté. L'Internet est un bien public et c'est un besoin public, un droit public, et je ne pense pas que ça devrait être un débat. La question a été posée comme ça : comment et qu'est-ce qu'on fait à ce sujet ? Vous avez des déclarations qui disaient par exemple que couper l'accès à l'Internet c'est nier l'accès à l'Internet aux gens. Mais c'est à l'ICANN de rendre l'internet un bien public.

L'internet est une technologie qui, par exemple à Johannesburg il y a des fibres optiques pour toutes les bibliothèques. Les entrepreneurs ont mis en place cela pour trois universités pour que les gens aient l'accès à tous les sujets et toutes les informations des universités et des bibliothèques sur tous les sujets.

Mais malheureusement, le gouvernement n'est pas bien organisé et la fibre optique qui a été mise en place n'est pas utilisable. Et le gouvernement donne beaucoup d'argent aux universités et les universités font payer les étudiants.

Donc cela créer des difficultés au niveau des modèles de business. Comment à l'ICANN on explique cela? Que cette technologie est meilleure pour eux et que ça va leur amener des changements. Mais que malgré tout ils doivent avoir accès à l'éducation. Ils doivent payer pour ça.

Je pense que c'est une relation qui a deux côtés si vous voulez. Nous devons avoir le support de la couche supérieure si vous voulez. Pas seulement le support de la couche inférieure. L'Internet, au niveau des Nations Unies, on a dit déjà que c'était un droit de base. Et nous, il faut qu'on y arrive à notre niveau aussi.

GLENN MCKNIGHT :

Je vais aller assez rapidement si je peux Monsieur le Président. Je ne sais pas si on peut utiliser l'eau comme une bonne analogie pour bien public. Je pense à Flint au Michigan quand je vois ce qu'il se passe au Canada aussi, toutes ces tribus qui ont de l'eau pollué. Ces gens-là n'ont pas de pouvoir, n'ont pas de pouvoir économique, que ce soit à Flint au Michigan ou dans les réserves des indiens au Canada.

Nous avons-nous aussi des situations similaires. Nous n'avons pas des accès uniformes partout. Donc quand on pense aux services d'eau et d'électricité qui sont publics, ou même aux services du rail ou de chemin de fer, on voit des tas de problèmes partout. Donc le concept de bien public, même si c'est un concept intéressant, ce n'est pas un processus juste.

Quand il s'agit des personnes qui en profitent, je pense qu'il y a des recherches qui ont été faites par l'institut Pew qui voit qui a étudié, que les groupes qui sont les plus discriminés aux Etats-Unis sont les gens qui ont des handicaps, qui ont seulement l'accès à 42%. Ce sont des gens qui sont invisibles dans nos communautés, qui ne font pas parties de nos conseils d'administration, qui ne sont pas là avec nous et qui sont ignorés en ce qu'il s'agit du bénéfice de ce bien public.

Nous avons donc devant nous un défi énorme pour pouvoir identifier la manière avec laquelle nous pouvons être ouverts et transparents.

WOLF LUDWIG : Harold maintenant. Allez-y Harold.

HAROLD ARCOS : Je vais parler en espagnol.

J'aimerais brièvement mentionner le fait qu'effectivement les Nations Unies ont reconnues que l'accès était un droit. Mais ce mécanisme est intéressant, il ne faut pas l'oublier parce que dans la loi californienne il y a un code pour les ressources publiques.

Donc la loi californienne a un code qui s'applique aux sociétés et dans le cadre de nos sociétés nous devons agir de manière à répondre à l'intérêt public. Et donc la suggestion c'est de faire part de nos points de vue et de nos opinions. Comme les Nations Unies disent que l'Internet est une valeur importante – alors, le fait que ce soit dit ne veut pas dire que les gens vont respecter. Par exemple, l'accord de Kyoto a été signé mais, peu importe, si on n'est pas conforme, on n'applique pas, cela ne sert à rien.

Donc on aux Nations Unies, lorsqu'on a défini que c'était un droit, ce n'était pas une question d'application, c'était une question de promotion.

Donc la question de la valeur est importante. Nous sommes une société, nous dépendons de la loi californienne donc je pense qu'il faut qu'il y ait une valeur. Lorsqu'on signe un accord, on ne va pas à l'encontre des valeurs. Lorsqu'on signe un accord, on ne va pas aller à l'encontre des valeurs. Nous considérons que c'est une valeur de notre société, l'Internet ouvert, donc il ne faut pas

aller à l'encontre de cette valeur. Et c'est une des démarches qui a été mentionnée, qu'Ergys a mentionné.

WOLF LUDWIG : Nous avons une personne ici à droite. Allez-y, approchez-vous du micro.

RICARDO HOLMQUIST : Je suis du Venezuela, je vais parler en espagnol également.

Ricardo Holmquist, je viens du Venezuela. J'aimerais rebondir sur ce qui a été dit par Alberto et Olivier et donc j'aimerais qu'on discute de l'intérêt public selon la loi de Californie. Si on ne sait pas à quoi ça correspond, on ne sait pas pourquoi c'est inclus dans nos statuts, ceux qui ont rédigés ces statuts étaient donc des avocats californiens et c'est là que l'ICANN a été constitué en société.

Parce que nous avons tous des définitions différentes et donc, effectivement, on s'inquiète peut-être de savoir si le gouvernement va mettre la main sur quelque chose. Il a été dit que le gouvernement n'allait pas avoir la main mise sur quoi que ce soit. En Europe pareil, on sait qu'on ne va pas avoir une main mise sur l'Internet parce que c'est dans l'intérêt public. Mais je crois que la première chose à faire est de voir ce que la Californie définit comme l'intérêt public. Et après on pourra passer au

niveau mondial parce que c'est ce que les statuts nous demandent.

WOLF LUDWIG : S'il vous plait, donnez-nous vos sources, je l'ai déjà demandé, sur la liste de diffusion de manière à ce que nous puissions faire le suivi de cette discussion ensuite.

AIDA NOBLIA : Bonjour à tous, Aida Noblia. Je suis d'Uruguay, d'Amérique Latine donc. Je suis d'accord avec ce qui a été dit sur le droit. Je travaille dans le domaine juridique ; nous avons parlé de l'eau. L'eau coule dans un environnement physique. On a parlé des routes aussi et c'est un droit d'accès.

Donc je crois que beaucoup de gens font références à un droit de l'Homme. Dans le cas de la Finlande c'est même le droit d'avoir accès à des informations, d'avoir accès à l'Internet comme structure de base par le biais de laquelle les informations passent. C'est un bien fondamental de base qui change tout et qui change la société dans son ensemble. Donc c'est une révolution, vraiment. Il faut déjà avoir un moyen de faire couler, de faire passer les informations et ensuite ces informations sont un droit de l'Homme. Tout est lié à la communauté.

Et je crois que ce qui nous manque ici, et c'est la raison pour laquelle je souhaite qu'il faut trouver un concept, parce que les concepts que nous avons viennent du passé. Il nous faut trouver un nouveau concept, les choses changent rapidement. Donc, du point de vue juridique, le droit de l'accès à l'information n'existe pas dans tous les pays, on ne va pas plus en parler parce qu'on pourrait en parler pendant des heures.

WOLF LUDWIG : Maintenant nous n'avons vraiment plus de temps pour laisser la discussion se poursuivre. J'aurais aimé que l'on puisse continuer parce que j'apprécie beaucoup vos contributions. Nous avons une question à distance, un participant à distance.

EVIN ERDOĞDU : Alors, un commentaire. Je présente le point de vu de Naveed. A son avis il n'y a pas de moyen qui définisse l'intérêt public qui corresponde à toutes les nations situations. Il vaut mieux essayer de définir un processus qui nous permette de comprendre et de protéger l'intérêt public tout en adaptant la situation qui est la nôtre.

WOLF LUDWIG : Est-ce que je peux demander à Naveed d'afficher son commentaire sur la liste de diffusion ?

Désolé, je n'ai pas d'yeux derrière la tête, je ne savais pas que c'était vous.

Donc je crois que la meilleure manière de faire le suivi de cette discussion la discussion a été très efficace. Beaucoup de points de vue ont été exprimés. Donc nous allons revenir au document d'origine de l'ICANN, ce qui était signifié au départ, ce qui a été inclus dans les statuts, etc. Quel était en fait ce qui était compris à l'époque c'est effectivement un bon suivi à faire. Il y a eu d'autres commentaires très importants.

Alors, on va avoir un résumé sur la liste de diffusion de manière à pouvoir poursuivre la discussion par email. Et je pense qu'il sera très utile d'essayer de voir quelle pourrait être une date qui convienne pour avoir un appel, je pense 90 minutes pour notre groupe de travail pour que l'on puisse avoir davantage de temps pour échanger. Ce serait en fait ma préférence pour faire le suivi. Donc d'avoir davantage d'activités, davantage de discussions, c'est quelque chose que nous n'avons pas fait entre Copenhague et maintenant. Comme ça pour Abu Dhabi, j'aimerais faire une suggestion. J'ai pu discuter avec des personnes du GAC de manière informelle et pour eux, ce que nous faisons ici est très intéressant, ce que nous faisons à l'At-Large. Et donc il y a quelqu'un qui m'a demandé pourquoi je ne les avais pas invités. Et je leur ai dit « ben écoutez, c'est ouvert. Si vous voulez vous joindre à nous, vous êtes libre de le faire ».

Ils sont en train de rédiger le communiqué du GAC actuellement. C'est quelque chose qui les occupe beaucoup mais ils ont démontré un clair intérêt pour notre question. Donc ils souhaitent participer à notre discussion et je pense que cela pourrait être très fructueux. Ce serait une approche plus communautaire et donc on pourrait avoir une réunion à Abu Dhabi sur l'intérêt public aussi avec le GAC peut-être et avec toute autre partie qui serait intéressée. Est-ce qu'on pourrait peut-être mettre ceci comme point de travail sur lequel il faudra faire un suivi ?

Nous n'avons plus beaucoup de temps donc je vais donner la parole à Ergys pour conclure notre réunion. Et j'espère que nous pourrions poursuivre la discussion dès que possible.

ERGYS RAMAJ :

Merci Wolf. Je crois que la discussion a été très productive, il y a beaucoup de choses sur lesquelles nous allons travailler. Je peux effectivement m'occuper de contacter l'équipe juridique pour voir ce qui était compris et je pourrai en faire part au reste de la liste de diffusion. Et d'ailleurs, sur cette liste il y a beaucoup de personnes. En fait c'est une liste intercommunautaire, il y a beaucoup de personnes du GAC, il y a d'autres groupes qui sont représentés ; la GNSO, etc. Donc effectivement, partager ces

informations sur la liste de diffusion sera très productif à l'avenir.
Merci.

WOLF LUDWIG : Très bien. Je ferai la même chose sur la question de l'applicabilité. Donc, j'aimerais bien faire des commentaires là-dessus mais ce n'est pas possible, nous n'avons pas le temps. Mon exemple du contexte Suisse est en fait applicable donc je ferai référence à ce point. Je crois que nous avons des points clé très intéressants qui nous permettent au moins d'avoir une substance pour notre suivi.

Merci à tous pour votre participation active, pour vos contributions, etc. Comme Ergys le disait, je crois que ça a été très productif et j'espère que nous pourrions avoir le même niveau de participation sur la liste. Je remercie les interprètes pour leur patience et pour leur excellent travail. Sans vous la discussion n'aurait pas pu être aussi interactive donc merci. Et bien sûr, merci à At-Large aussi qui a organisé cette réunion et qui va nous aider par la suite également.

Merci et excellente soirée à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]